SNEP FSU

N°993
27/11/2021

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**

LE SNEP ET LA FSU
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

BLANQUER EN FLAGRANT DÉLIT DE MENSONGE ?
P. 6

USURE PROFESSIONNELLE DE QUOI PARLE-T-ON ?
P.9

SPORT SCOLAIRE LE BATEAU COULE… LES CAPITAINES LAISSENT FAIRE !
P.10

VOUS AVEZ DIT RÔLES SOCIAUX ?
P.12-13

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

HARCÈLEMENT :

« Vous êtes nuls ! », « Je ne sais pas quoi faire de toi ! », « Tu ne comprends pas ce que je dis ». Voilà les propos répétés, proférés par un chef de bureau du ministère de l'éducation nationale, qui ont poussé une employée de la DRH à se suicider début octobre.

Employée depuis de nombreuses années, elle avait signalé de longue date le harcèlement dont elle était victime de la part de son chef de service. Le chef de bureau avait été déplacé, déchargé de responsabilité d'encadrement, mais installé dans un bureau situé juste à côté de son bureau... Elle côtoyait tous les jours son harceleur. En octobre elle était en congé de maladie et devait chercher seule un autre poste. Le 7 octobre une intervention syndicale rappelait qu'elle devait être accompagnée. Le 9 octobre, elle a mis fin à ses jours.

M. Blanquer, pas de réaction ?

LATIN ET GREC :

Alors que tout le monde souffre du manque de moyens et des mauvaises conditions de travail à l'éducation nationale, le ministre Blanquer à trouvé la solution : il a annoncé vouloir développer l'enseignement optionnel de français et culture antique en 6ème et proposer le latin et le grec ancien en lycée professionnel ! Quel génie ! A l'heure où les postes sont supprimés par paquet de mille, que dans les universités les formations de grec et de latin sont réduites a minima, que lui est-il passé par la tête ?

C'est à y perdre son latin...

QUOI QU'IL EN COÛTE :

Un rapport d'un gestionnaire d'actifs américain, estime que les versements de dividendes ont augmenté de 19,5 % au 3ème trimestre, par rapport à 2020. Ce sont donc 350 milliards de dollars supplémentaires à se répartir... Et pour l'année complète, ce sera un total de 1 250 milliards de dollars !

En France le CAC 40 est à plus de 7 000 points et les dividendes suivent, après une année 2019 où les patrons et les actionnaires ont fait profil bas, mais sans qu'aucun ne tombe au RSA.

Entre janvier et juin derniers, ils ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits, soit 41 % de plus qu'au premier semestre de 2019 (42,7 milliards).

Et cela continue tranquillement grâce à qui ?

COMMISSION D'ENQUÊTE :

Les parlementaires de gauche ont lancé 2 commissions d'enquête. La première pour savoir combien ont couté les cabinets de conseils privés qui conseillent maintenant les ministères, notamment le ministère de la santé pendant la pandémie (11,35 millions d'euros !).

La deuxième concerne la concentration dans les médias en France. La formation, autour de MM. Drahi, Niel, Bolloré, Arnault, ou encore Bouygues, de grand groupe de médias. Grands groupes ne roulant pas franchement à gauche et dont les responsables peuvent être souvent considérés comme des proches du président de la république...

Il y aurait donc des oligarques en France ?

UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE C'EST POSSIBLE

Une soirée de l'EPS spéciale s'est déroulée mercredi 17/11. Sur un premier temps, le SNEP-FSU a invité Martine Duclos, présidente de l'observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, Damien Combredet, ambassadeur sport et société au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et Vincent Gérard, gardien de l'équipe de France de Handball et champion Olympique. Après un constat sur le manque d'activités physiques et les inégalités, les participant.es ont rappelé le besoin de renforcer l'EPS par l'augmentation horaire... tout en rappelant que cela devait se faire dans de bonnes conditions (baisse des effectifs par classe, équipements adaptés, etc.). Dans un second temps, dans un contexte où nous porterons nos revendications auprès des différents candidat.es aux élections à venir, le SNEP-FSU a échangé avec des représentants de la France Insoumise (Bally Bakayoko) et du Parti Communiste Français (Léon Deffontaines) autour des besoins de renforcement de l'EPS et du sport. Encore une fois, le développement de l'EPS par ses horaires, mais aussi les équipements et les conditions d'enseignement semblent faire consensus.

LE POSTE DE DIRECTEUR NATIONAL UNSS EST VACANT

Nathalie Costantini n'a pas été renouvelée dans ses fonctions. Dans une période où le sport scolaire est déjà fragilisé, le SNEP-FSU regrette la publication tardive du BO (04/11/2021) déclarant la vacance du poste et le manque d'anticipation de recrutement qui laissent ainsi l'UNSS sans directeur ou directrice nationale pendant plusieurs semaines. Le SNEP-FSU a aussitôt demandé que la nomination du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice intervienne au plus vite afin de remettre de l'ordre et de la cohérence au sein de la direction nationale UNSS.

Le SNEP-FSU apporte une nouvelle fois tout son soutien aux cadres UNSS dans les territoires et au sein de la direction nationale. Il les remercie pour leur engagement auprès des AS, des districts et des élèves.

Enquête « usure professionnelle » et fin de carrières

Déjà plus de 3 000 réponses !

Dans le cadre des discussions du Grenelle de l'éducation qui se poursuivent, le SNEP-FSU portera les questions relatives à l'usure professionnelle et aux fins de carrières spécifiques à nos métiers pour que soient enfin mises en œuvre des mesures concrètes, dont le retour à un dispositif de cessation progressive d'activité.

Plus les réponses à l'enquête du SNEP-FSU seront nombreuses, plus nous serons en mesure de peser sur les orientations ministérielles et de rappeler à notre employeur ses obligations pour garantir notre santé, notre sécurité et nos conditions de travail.

Trois minutes pour nos conditions de travail et nos fins de carrières. Nous avons toutes et tous à y gagner

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdAtnS_x20PleUjzKTpOA-86rU783Ax1-dlaTh_AQWYiPsZEuw/viewform

/ SOMMAIRE /

News // 2

- Et pendant ce temps là…
- Enquête « usure professionnelle » et fin de carrières.
- Une jeunesse plus sportive c'est possible
- Le poste de directeur national UNSS est vacant

Édito // 4

- Le mensonge comme arme de certains politiques
- Sondages : attention ça va bouger !
- Congrès départementaux de la FSU

Métier // 5-7

- Commission permanente (CP) : ne pas laisser faire !
- Blanquer en flagrant délit de mensonge ?
- Budget et continuité / Qualité de l'EPS !
- CA budget : des budgets au service de la réussite de tous
- Surnombre en EPS… la fable Blanquer

Corpo // 8-9

- Poste POP, stop !
- Formation : un recul de 10 ans et un salaire moindre !
- Usure professionnelle de quoi parle-t-on ?
- Prime d'attractivité : une deuxième marche toujours insuffisante et inadaptée !

Sport scolaire // 10

- Sport scolaire le bateau coule… les capitaines laissent faire !
- CA UNSS du 22/10/2021
- Le poste de directeur national UNSS est vacant

PÉDA // 11-15

- Programmes et évaluation
- La rencontre avec les député-e-s
- Vous avez dit rôles sociaux ?
- Rééquilibrer les évaluations Bac pour ne pas tomber dans le vide
- Bac pro « secteur sport » : abandon de l'objectif annoncé !
- Le SNEP-FSU s'organise, débat et agit pour les « salles de classe » de l'EPS que sont les équipements sportifs
- 4H d'EPS pour toutes et tous !

Semaine de l'EPS //16

- 4 heures pour plus et mieux d'EPS !

Les risques du métier // 17

- Le rectorat de Toulouse condamné

Actualités // 18-19

- Une lutte inédite dans l'université française : les STAPS !
- Matériel pédagogique en EPS : vers des matériaux plus éco-responsables ?
- Communiqué de presse FSU : les 20 et 25 novembre 2021, la FSU toujours engagée contre les violences faites aux femmes
- L'Europe en panne de solidarité !

SNEP-FSU : Hebdomadaire du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : **01.44.62.82.10** - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : **http://www.snepfsu.net** • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : **05.55.24.14.03** - E. Mail : **clotilde.poitevin@comdhabitude.fr**

SONDAGES : ATTENTION ÇA VA BOUGER !

63 % des français se considèrent engagés (BVA-fondation Jean Jaurès, 07/21).

74 % des français estiment qu'il est préférable de s'engager même si le résultat est incertain.

75 % des enseignants font confiance aux syndicats pour régler les problèmes du système éducatif (Ipsos-FSU, 11/20).

87 % des jeunes envisagent d'aller voter aux présidentielles de 2022 (Ipsos-France Inter, 10/21).

Prenons les sondages pour ce qu'ils sont… Ce qui est sûr : s'engager pour améliorer l'EPS et le métier est une nécessité. **Alors adhérons au SNEP-FSU sans hésitation !**

CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX DE LA FSU

A compter du 3 janvier et jusqu'au 21 janvier 2022, les congrès départementaux de la FSU, préparatoires au congrès national du 31/01 au 4/02, vont se dérouler.

Le SNEP-FSU, doit y assurer toute sa place, aux côtés des 21 autres syndicats composant notre fédération.

Ces congrès départementaux seront des lieux de débats et d'échanges autour des 4 thèmes de discussion :

Thème 1 : Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social

Thème 2 : La Fonction publique pour réaliser le service public, une idée moderne

Thème 3 : Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

Thème 4 : Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

Participer à ces congrès est important pour y porter notre parole, nos points de vue et nos arguments, pour échanger avec tous les collègues et faire vivre la démocratie au sein de notre fédération.

Alors n'hésitez pas, et si vous ne connaissez pas les dates de votre congrès, vous les trouverez sur le site de votre section départementale FSU.

Édito

LE MENSONGE COMME ARME DE CERTAINS POLITIQUES

Alors que tous se parent de la vérité comme marqueur de leurs discours, force est de constater que pour certains, cette vérité est tellement triturée pour masquer une idéologie ou asseoir un pseudo argumentaire, que les contrevérités ou vrais mensonges sont légion. Les discours, plus réactionnaires les uns que les autres, au sujet de l'École, visent à flatter un certain électorat nostalgique d'un passé qui n'a jamais existé. L'École selon eux serait gangrénée par des « islamo-gauchistes » qui endoctrineraient la jeunesse comme le dit le dernier dossier abject du Figaro. Le ministre de l'Éducation nationale n'est pas avare de ces discours voyant partout, par son filtre déformé de la réalité, des atteintes aux principes républicains, à la laïcité, etc.

L'idéologie qui sous-tendait sa politique de destruction du système éducatif est, à l'occasion des débats présidentiels, maintenant visible de toutes et tous. C'est à une fin programmée de l'ambition de la démocratisation de la réussite de toutes et tous et de l'émancipation de l'ensemble de la jeunesse que tendent les velléités de transformation de la droite et de l'extrême droite sur fond de rejet de l'autre (les surenchères contre l'immigration et le sécuritaire nous en montrent l'étendue) et de prétendues maitrises des dépenses publiques qui passent, comme à l'habitude, par la suppression de dizaine de milliers de postes de fonctionnaires.

C'est dans ce contexte qu'il faut mesurer le dernier mensonge du ministre évoquant, en réponse à des interpellations de parlementaires, le surnombre des enseignants d'EPS, alors que dans le même temps, le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter pour couvrir l'ensemble des besoins. L'EPS a besoin de tout autre chose pour répondre aux véritables enjeux de l'École et aux besoins de la jeunesse. Besoin de recrutement, de conditions de travail décentes avec des installations dignes de ce nom, de revalorisation de la discipline et des enseignants, de contenus riches… La deuxième édition de la semaine de l'EPS porte ces revendications pour plus et mieux d'EPS dans une École transformée, au bénéfice de tous les élèves.

Ce travail entamé donnera lieu à l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle, il se poursuivra lors du congrès national du SNEP-FSU et bien au-delà. Il permettra de déconstruire les discours mensongers pour porter une nouvelle ambition. Nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous pour être plus fort et que notre voix porte plus loin.

benoit.hubert@snepfsu.net

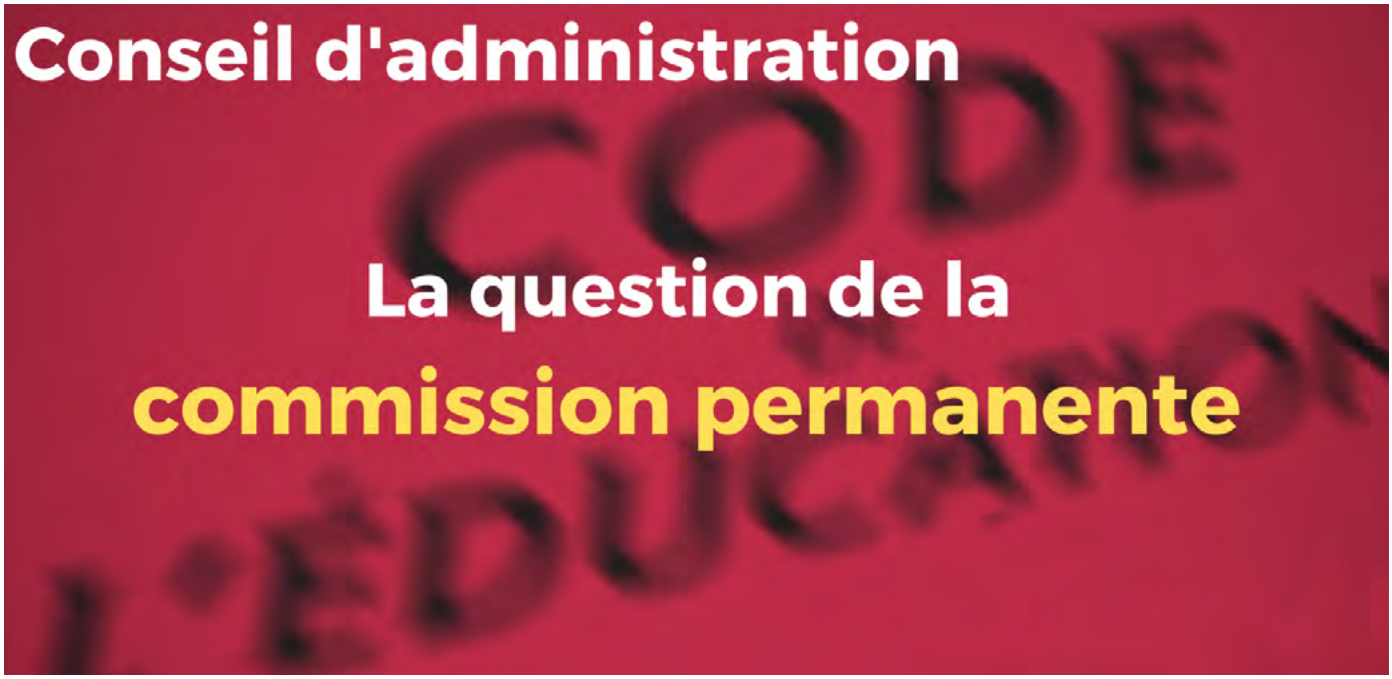

COMMISSION PERMANENTE (CP) : NE PAS LAISSER FAIRE !

L'envoi d'une note de la DGESCO aux chefs d'établissement (CE) pour l'application du décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 va sans doute entrainer des pressions localement. Depuis plusieurs années, des textes limitent « par petites touches » l'action des élus au CA, ce décret poursuit cette logique.

Si la DGESCO présente les modifications comme des outils « pour améliorer le pilotage des établissements », ces évolutions ont une fonction : mettre à mal le caractère national du second degré par la définition, comme dans le privé, d'un « caractère propre » de chaque EPLE, avec pour corollaire la destruction de l'autonomie professionnelle des équipes éducatives et leur caporalisation sous l'autorité d'un chef d'établissement omnipotent et omniscient.

Commission Permanente (CP)

L'article R421-22 du code de l'Éducation prescrit désormais que « le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide […] de lui déléguer ». Puis ajoute qu'une fois créée, le CA peut lui « soumettre toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis ». En droit, le « et » n'est pas obligatoirement cumulatif. Le CA peut donc créer une CP et ne pas lui déléguer de compétences, car elle deviendrait alors décisionnelle et dessaisirait le CA. Nous vous appelons à mettre en place une CP et refuser tout transfert de compétence (et refuser aussi tout « groupe de travail » car la commission permanente est garante d'une instance avec des élu.es). **Comme le CA peut demander l'avis de la CP, nous appelons à ce qu'elle soit consultée a minima sur :**

- la répartition de la dotation horaire et ses effets,
- le TRMD,
- le budget,
- le projet d'établissement (demander un vote sur ces avis).

Il pourra être demandé en cours d'année qu'elle soit consultée sur d'autres sujets.

En tout état de cause, l'article R421-22 rappelle que c'est bien lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres (CA d'installation) que ces choix se font. Si une CP a été installée sans transfert de compétence lors du CA d'installation, il n'y a aucune raison de revenir sur ce choix.

Il est nécessaire d'œuvrer en amont du CA avec les autres élus pour demander le maintien d'une CP sans transfert de compétence permettant d'instruire les questions du CA (et de discuter ensuite avec les mandants). L'enjeu n'est pas technique, mais bien éminemment politique et démocratique.

Ordre du jour

Le décret modifie aussi le code de l'éducation pour que le CE fixe l'Ordre du Jour (ODJ) du CA et que celui-ci ne soit plus voté au début de l'instance. Le SNES-FSU a porté recours au Conseil d'Etat sur cet article. Le Conseil d'Etat dit dans sa décision n°449941 du 5/11/2021 que le CE est tenu de tenir compte des demandes de mises à l'ODJ au titre des questions diverses. Nous appelons à agir et débattre avec les parents pour que l'ordre du jour reste de la compétence du CA.

Agissons collectivement pour la démocratie et tenez informées vos sections locales du SNEP-FSU de la situation dans votre établissement : nous aurons besoin de l'action de tous et toutes !

Plus de précisions sur le site du SNEP-FSU rubrique « Agir dans l'établissement ».

nathalie.bojko@snepfsu.net

BLANQUER EN FLAGRANT DÉLIT DE MENSONGE ?

Lors de la discussion sur le Projet de Loi de Finances 2022, le ministre a été interpellé par des députés sur les suppressions de postes en EPS. Les questions pouvaient se résumer assez simplement : « Dans un contexte de développement de la sédentarité, de la perspective des JOP 2024, pourquoi avoir supprimé 771 postes d'enseignant d'EPS alors que les besoins sont énormes et que le second degré a accueilli 73 121 élèves de plus sur le quinquennat ? »

J.M. Blanquer a repris la fable créée sous N. Sarkozy : celle d'excédents de postes en EPS. La « fable des excédents » ne résiste à aucune donnée sérieuse, ni au quotidien vécu dans les établissements par les enseignants d'EPS.

Quelques exemples, le SNEP-FSU a répertorié :

- 1 379 heures non assurées dès la rentrée 2019,
- 1 849 heures non assurées dès la rentrée 2020,
- 1 923 heures non assurées dès la rentrée 2021,
- des classes surchargées,
- des remplacements non assurés (il manque des TZR dans de nombreuses académies),
- Plus de 1 500 collègues contractuels embauchés, etc…

Soit le ministre ne connaît pas la réalité du terrain, soit il ment éhontément pour justifier une politique injustifiable. Une illustration en BD ci-après (une vidéo est disponible sur le site).

Une campagne efficace qui appelle à renforcer l'action !

Si Blanquer a dû s'expliquer, c'est parce qu'il a été interpellé par des questions orales et écrites de députés. Plus de 1 600 mails ont été envoyés aux parlementaires par le module créé par le SNEP-FSU pour demander des recrutements : un record ! Nul doute que cela a pesé pour faire remonter la situation des établissements et nos revendications à l'Assemblée Nationale (AN). Par ailleurs, 6 questions écrites de parlementaires ont été déposées à l'AN sur l'EPS depuis le début du débat budgétaire[1]. L'action se poursuit jusqu'au vote du budget (décembre) et il est indispensable de pousser, car pour notre ministre, la réalité du terrain n'existe pas et tout va bien dans le meilleur des mondes.

1 poste pour 1 000 élèves de plus : champagne ?

Le ministre a aussi annoncé que les « surnombres » étaient « derrière nous » suite à son travail de suppression d'emplois. Ce sera un point d'appui non négligeable pour la préparation de rentrée 2022 où nous devrons affirmer qu'il faut stopper les suppressions de postes en EPS.

Acculé par les questions et pour montrer l'engagement du ministère, il a annoncé 20 postes de plus en 2022. Ces postes n'apparaissent pas dans le budget (seuls ceux du 2nd degré apparaissent), ce sont sans doute des postes aux concours, nous le saurons en décembre.

Mais 20 postes supplémentaires pour 22 860 élèves de plus attendus, cela fait moins de 1 pour 1 000 !

Pas de quoi améliorer le taux d'encadrement (actuellement de 1 prof titulaire pour 153 élèves). Ce taux se dégradera, car pour le maintenir il aurait fallu créer environ 150 postes ! Ces 20 postes sont brandis en trophée pour montrer l'intérêt du ministre pour le développement de la pratique physique et sportive. Soyons lucides, avec 20 postes de plus, le bilan Blanquer serait à la rentrée 2022 de 751 suppressions de postes pour 95 981 élèves de plus. Cette goutte d'eau, certes issue des luttes et interpellations, ne changera aucunement la politique de destruction de l'EPS menée par le ministre depuis 4 ans. Mais cela doit nous encourager à revendiquer et agir massivement pour l'EPS. Qui aurait cru que dans un contexte de baisse de postes dans le second degré, le ministre annonce des créations pour l'EPS ? **L'action paie, ne nous en privons pas !**

alain.decarlo@snepfsu.net

(1) À retrouver sur notre site rubrique « campagne pour l'EPS »

BUDGET ET CONTINUITÉ/ QUALITÉ DE L'EPS !

Le budget est abondé principalement par la dotation de la collectivité territoriale de rattachement :

le département pour les collèges et la région pour les lycées

Les ressources des collectivités territoriales proviennent de crédits transférés par l'État et de ressources propres (impositon locale).

Les crédits transférés par l'État, en augmentation depuis la création de la décentralisation (1986) jusqu'en 2010, date du gel de ces transferts, ont baissé en 2014 de 1,5 milliards d'€ ; le plan d'austérité de 2015 avait annoncé -3,7 milliards jusqu'en 2017

Quelles conséquences pour les budgets des EPLE et pour l'enseignement de l'EPS ?

Nous sommes face à une logique d'affaiblissement des moyens accordés à l'enseignement :

ici, nous apprenons (acad Grenoble) que tel lycée doit stopper la natation car l'établissement n'est plus en mesure de payer la location de la piscine; là, les APPN ne sont plus organisées faute de financement, etc…

Qui aurait l'audace d'interrompre les maths, l'anglais, faute de matériel ou pire de salle de classe.

Le passe-passe magique des budgets d'EPLE est la globalisation pour mieux masquer l'insuffisance des prévisions budgétaires.

L'ensemble des collectivités territoriales se disent asphyxiées et risquent de rogner sur les dotations 2017.

CA BUDGET : DES BUDGETS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS ?

Un enjeu majeur : répondre aux besoins des disciplines pour assurer de bonnes conditions d'études et ainsi contribuer à la réussite de toutes et tous… dans le cadre de la gratuité et de l'équité.

Les dotations de fonctionnement des collèges et lycées varient selon les choix de politique scolaire, pas toujours explicite, des départements et régions.

Face aux enveloppes globalisées, le CA n'est pas la chambre d'enregistrement d'un projet budgétaire « ficelé », mais se doit d'apprécier l'évolution de l'engagement des collectivités territoriales, de débattre sur la répartition du budget, de négocier, d'installer un rapport de force si besoin.

En EPS, les aspects budgétaires sont essentiels à la création des conditions nécessaires à un enseignement de qualité, répondant aux exigences des programmes et des examens.

Le Kit Budget SNEP[1], un outil pour AGIR dans son établissement.

Le kit budget propose différents outils pour comprendre le budget d'un EPLE, pour agir auprès des élus, faire remonter des vœux, pour se former, s'informer et obtenir des crédits transparents.

Soyons revendicatifs, sortons d'une gestion comptable stricte ne faisant aucun cas des choix pédagogiques, des évolutions des programmes, des besoins d'équipements…

Intervenons dans nos CA pour un faire vivre le Service Public d'Education.

(1) Sur le site du SNEP-FSU, rubrique « agir dans l'établissement ».

nathalie.bojko@snepfsu.net

"Sur-nombre" en EPS... La fable Blanquer

Novembre 2021

25 OCTOBRE 2021
Assemblée nationale

Etude du budget de l'enseignement secondaire pour 2022

JM Blanquer est interpellé sur les suppressions de postes en EPS depuis 2017

La réalité du terrain est tout autre...

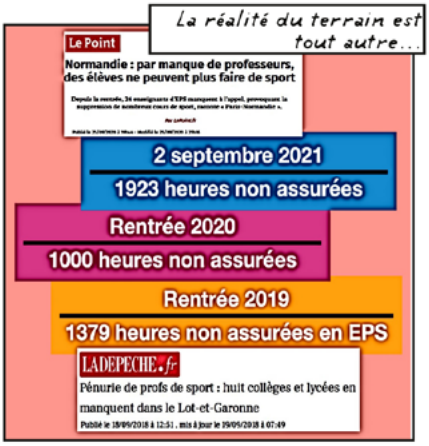

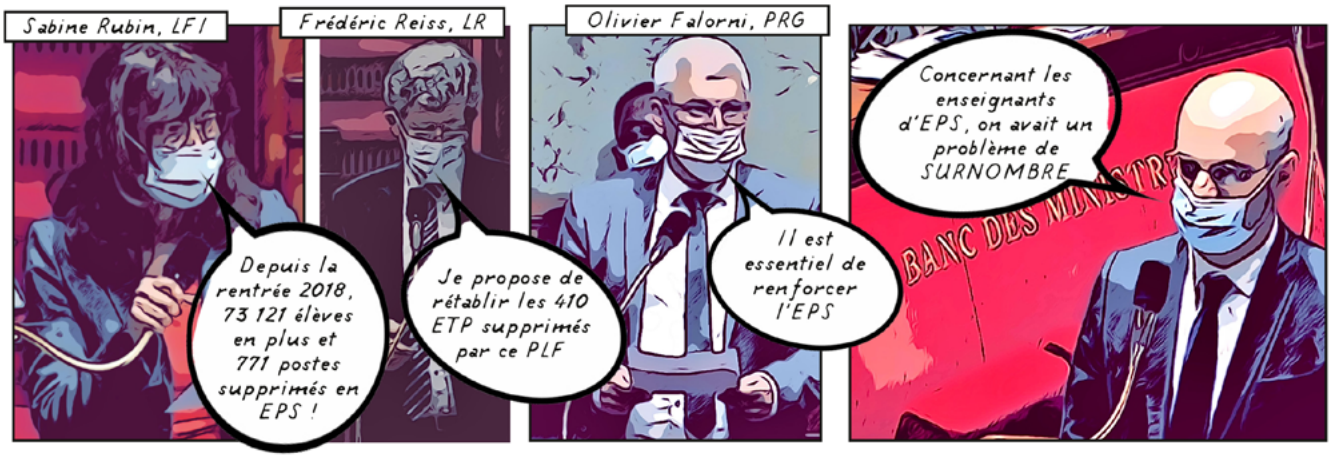

La "fable des excédents" d'emplois en EPS a déjà été utilisée par JM. Blanquer lors de la mandature de N. Sarkozy... elle sert à réfuter et "endormir" ses contradicteurs.

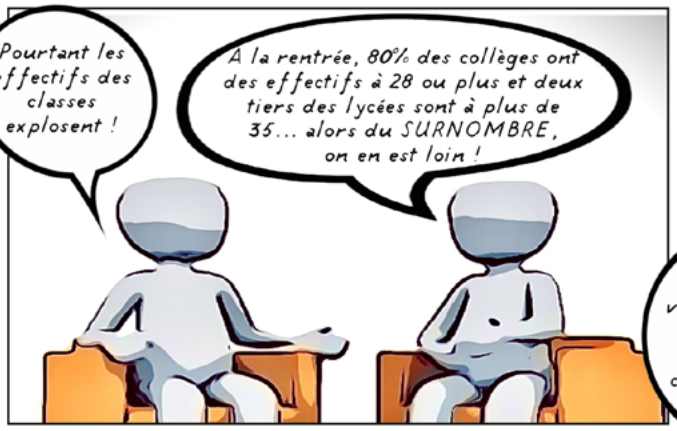

Ne reculant devant rien...

Interpelle tes élus et participe à la Semaine de l'EPS !

La Semaine de l'EPS

POSTE POP, STOP !

Alors que la période de saisie des vœux et barèmes sera terminée le 30 novembre, nous pouvons d'ores et déjà tirer un bilan sur le nouveau mouvement sur poste à profil dit POP.

Le mouvement POP 2022 compte cette année 11 postes en EPS répartis sur 7 académies (Amiens, Bordeaux, Grenoble, Guadeloupe, Nice, Reims et Strasbourg). Le profil des postes s'avère être globalement lié à des sections sportives scolaires qui ne nécessite absolument pas d'être étiqueté poste à profil et ainsi être soustrait au mouvement général. Le deuxième type de profilage concerne la DNL (enseignement en langue étrangère). Rien sur les établissements isolés, ruraux ou montagneux présentant des problèmes d'attractivité que ces postes POP étaient censés couvrir.

Ainsi, aucun poste POP EPS sur les académies de Guyane, Mayotte, Créteil et Versailles.

N'est-ce pas là le moyen pour le ministère de s'assurer que les postes seront pourvus à l'issue du mouvement et ainsi éviter le fiasco enregistré lors de la mise en place du mouvement ECLAIR ?

Nous avons par ailleurs réussi à récupérer des informations concernant la mise en place de ces 11 postes POP en EPS. Bien évidemment, les choix de ces postes se sont faits dans la plus grande opacité puisque ni les équipes, ni les instances locales (CA, CTA) n'ont été informées. Des collègues en charge actuellement de certaines sections sportives scolaires ont découvert les faits…C'est le sens de la RH de proximité tant vantée par le ministre !

Ce mouvement POP marque évidemment bien la volonté de remettre en cause la gestion de la mobilité en donnant la main au local et en contournant le barème qui pourtant, permet de garantir l'équité de traitement.

La généralisation de ce dispositif, couplé au recours aux contractuels alternants, contractuels et stagiairisation à plein temps, risque fort de remettre en cause le droit à un mutation choisie. C'est une attaque grave de notre statut mais également au service public d'éducation, car si le droit de muter était remis en cause, c'est l'équité de la répartition des postes sur le territoire qui serait impactée avec, en point de mire, la régionalisation des concours qui parachèverait l'assignation à résidence de nombreux collègues.

C'est pourquoi le SNEP, avec les syndicats de la FSU, revendique l'arrêt de ce dispositif expérimental et le retour à un mouvement national en un seul temps et, bien évidemment, des recrutements au concours à la hauteur des besoins.

polo.lemonnier@snepfsu.net

FORMATION : UN RECUL DE 10 ANS ET UN SALAIRE MOINDRE !

Le SNEP-FSU a alerté depuis le début sur la tournure néfaste de la nouvelle réforme de la formation pour les étudiants, les stagiaires, les professeurs et sur les postes !

En effet, la formation n'est pensée que dans une logique économique de rentabilité où les étudiants et les fonctionnaires stagiaires sont utilisés comme moyens d'enseignement. Pire est l'analyse du ministère qui utilise le terme professionnalisation à des fins politiques au détriment de la formation, en tentant de faire apparaitre les organisations syndicales comme opposées à toute forme de stage professionnel. Une chose est claire, le SNEP-FSU revendique une formation intégrant progressivement les dimensions scientifiques et professionnelles (savoirs à et pour enseigner), théoriques, didactiques et pratiques ancrées sur la recherche. Dans la formation initiale que nous revendiquons, le terrain est bien sûr un des éléments essentiels mais sous forme de stage d'observation, de pratique accompagnée, de temps d'échanges permettant un retour réflexif sur sa pratique. C'est d'ailleurs à travers cette formation professionnelle sans responsabilité complète de la classe que la formation en STAPS a toujours été prise comme repère et a toujours préparé à l'entrée dans le métier. Preuve en sont les démissions extrêmement faibles chez les fonctionnaires stagiaires EPS.

Après la mise en place des étudiants contractuels alternants, le texte qui entérine l'affectation à temps plein de tous les fonctionnaires stagiaires issus du MEEF a été présenté en CTMEN le 13 octobre. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre une première puis une deuxième fois, ce qui n'empêchera pas l'administration de faire appliquer ce texte dès la rentrée 2022. Pourtant, ce n'est pas comme si l'affectation à plein temps n'avait pas été expérimentée il y a 10 ans, entraînant démissions et burn out. Mais entre avoir de la « main d'œuvre » pas chère pour appliquer ou des fonctionnaires concepteurs qui risqueraient de penser, le ministère a choisi !

Cette entrée dans le métier à temps plein va s'accompagner d'une prime d'attractivité…. Le salaire actuel, plus la prime de 1 200 € (qui ne sera pas accordée à tous les stagiaires) n'équivaudra même pas, en valeur nette, à ce que touchait un fonctionnaire stagiaire en 2010 (même niveau de recrutement, mêmes conditions de diplômes et d'affectation). Les chiffres sont les suivants :

1 579,50€ net en 2010, pour 2022, 1 435,46€ plus 100€ de prime (pas pour tous), ceci sans compter l'inflation…

A cela l'administration ne répond rien… que pourrait-elle répondre ?

A l'occasion de l'ouverture du mouvement inter, rappelons que l'utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement, cumulée à l'affectation à temps plein des fonctionnaires stagiaires et la diminution/stagnation des postes aux concours, vont considérablement entraver les possibilités de muter.

Partout revendiquer l'ouverture de postes aux concours, une année de stage à mi-temps et la transformation des HSA en heures postes est une nécessité pour le service public d'éducation.

coralie.benech@snepfsu.net

USURE PROFESSIONNELLE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les chiffres sont là, le nombre de congés pour maladies professionnelles ou accidents de travail est trois fois plus supérieures chez les professeurs d'EPS que pour les autres corps des personnels enseignants de l'éducation nationale. Et la durée des congés y est 4 fois plus longue (bilan social ministériel 2020-2021).

Pourtant, le premier facteur qui doit alerter l'employeur de l'usure professionnelle des salariés est l'augmentation ou la proportion du nombre d'accidents du travail.

Pour l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), l'usure professionnelle est un processus d'altération de la santé due au travail qui se traduit par une accélération du processus de vieillissement. Cinq grandes catégories sont à l'origine de l'usure professionnelle : la santé, le vieillissement (causes endogènes) et les facteurs de pénibilités, les risques professionnels et psychosociaux (causes exogènes). Les causes exogènes sont liées à l'activité, à l'environnement ou à l'organisation du travail. Et un risque professionnel, est un risque dont l'occurrence est en rapport avec l'activité exercée par le salarié.

Les premiers chiffres de l'enquête du SNEP-FSU « usure professionnelle et fins de carrières », à laquelle nous avons déjà plus de 3 000 réponses, illustrent parfaitement cette assertion. En effet, 80 % des professeurs d'EPS estiment que la manipulation du matériel est facteur d'usure professionnelle.

Par ailleurs, selon les sources de la DEEP (ministère de l'éducation nationale), depuis 2011, le nombre de démissions chez les personnels enseignants a été multiplié par trois. Si en proportion ce chiffre est marginal, il doit cependant être questionné. D'autant que plus de 80 % des enseignant.es d'EPS déclarent être inquiets pour leurs fins de carrières (enquête SNEP-FSU 2021).

Dans ce contexte, le recours au dispositif de rupture conventionnelle peut apparaitre comme une porte de sortie. Mais le premier bilan présenté en CTM le 17 mars 2021 montre que 3 demandes sur 4 sont rejetées et les désillusions sur le montant de l'indemnité de départ sont nombreuses. En aucun cas ce dispositif ne peut répondre aux besoins de mobilités professionnelles et ne doit se substituer à l'analyse des causes qui poussent certain.es collègues à vouloir quitter la fonction publique. Pour le SNEP-FSU, il faut d'abord traiter la question des conditions de travail des professeurs d'EPS et de leurs fins de carrières.

sebastien.beorchia@snepfsu.net

PRIME D'ATTRACTIVITÉ : UNE DEUXIÈME MARCHE TOUJOURS INSUFFISANTE ET INADAPTÉE !

Le ministère fait évoluer la prime d'attractivité, en élargissant un peu les bénéficiaires (sont rajoutés les enseignants, CPE et COPSY aux 8ème et 9ème échelon), et en revalorisant les montants mis en place initialement au mois de mars 2021.

Pour autant, le ministère persiste à tenter une revalorisation par l'intermédiaire de primes non soumises à retenue pour pension : cela montre bien la considération de ce gouvernement pour le statut de la fonction publique.

De plus, cette revalorisation n'est pas à la hauteur de l'enjeu !

Alors que les difficultés de recrutement sont majeures, que les débuts de carrière sont difficiles financièrement, le ministère, par cette indemnité, n'arrive pas à contre balancer le gel du point d'indice qu'il maintient par ailleurs.

Sans compter celles et ceux qui ne la toucheront pas !

Notre nation, nos enfants, nos élèves méritent un service public d'éducation efficace avec des personnels formés et rémunérés correctement. C'est la caractéristique commune de tous les systèmes éducatifs qui fonctionnent le mieux que de bien rémunérer, donc considérer, leurs personnels.

De plus, le ministère ne fait que peu de cas de la faisabilité du dispositif. Cela amène en effet à une surcharge de travail dans les services administratifs car sa mise en œuvre est tout sauf simple !

Il faut chaque mois que les services étudient les situations des personnels pour vérifier leur éligibilité (par exemple les congés parentaux, les changements d'échelon…). En effet, alors que des enseignants changent d'échelon souvent au 1er septembre, la prise en compte effective de l'échelon sur le bulletin de paye se fait parfois en janvier, février voire mars ou avril !

Comme l'indemnité est dégressive en fonction des échelons, des enseignants pourront toucher pendant plusieurs mois une indemnité supérieure à ce qu'ils ont droit, d'autres percevront parfois indûment cette prime et devront la reverser… Comment cela va-t-il se gérer ?

Un choix absurde, idéologique et technocratique qui ne se soucie pas une seule seconde des conséquences de sa mise en œuvre sur le terrain.

En résumé, le ministère a tout faux.

Tout cela aurait pu pour partie être réglé si le ministère avait porté une revalorisation indiciaire des grilles d'avancement. Mais le ministre n'en a que faire, son aveuglement idéologique sur les questions salariales ne fait que peu de cas de la réalité professionnelle.

benoit.chaisy@snepfsu.net

LES MONTANTS DE LA PRIME :

Échelon détenu dans le premier grade	Montant annuel brut
9ème échelon	400€
8ème échelon	400€
7ème échelon	900€
6ème échelon	900€
5ème échelon	1 100€
4ème échelon	1 500€
3ème échelon	2 050€
2ème échelon	2 200€

SPORT SCOLAIRE

LE BATEAU COULE… LES CAPITAINES LAISSENT FAIRE !

Depuis septembre, devant l'inorganisation et les incohérences du ministère de l'éducation nationale et de la direction nationale UNSS, le SNEP-FSU a organisé une visioconférence nationale le 19 octobre dernier. Ce temps d'échange a été introduit par quatre acteurs et actrice de terrain (une élue des AS nationale, un responsable national du SNEP-FSU, un directeur départemental UNSS et un président d'AS). Cette soirée a permis aux participant·es d'échanger sur les pratiques et le fonctionnement actuels de leur AS et de l'UNSS dans leur département, ainsi que sur les possibilités d'agir qui s'offrent malgré tout en ce temps de crise sanitaire. Au travers des paroles du directeur départemental UNSS des Landes, nous avons par exemple pu observer que, même en temps de restriction, il était possible de rassembler un grand nombre d'élèves sur des évènements de grande envergure. Ce moment fut également l'occasion de lister les freins qu'il peut y avoir dans certaines AS ou encore dans certains départements pour les organisations UNSS, mais aussi d'identifier les leviers possibles pour faciliter la reprise.

L'enquête[1] lancée début octobre par le SNEP-FSU fait ressurgir toutes les inquiétudes des AS avec, par rapport à octobre 2020, une baisse de 32 % de licences en collège et 45 % en lycées et seulement 19 % de reprise des rencontres de district.

Le protocole UNSS valable jusqu'au 15/11/2021, dont nous avons contesté les affirmations erronées et les sur-prescriptions pour les sports collectifs en intérieur*, prend fin et nous sommes en attente de nouvelles directives pour la suite…

En cette rentrée de novembre, la situation est toujours aussi complexe. Pour ne rien arranger, ce sont 39 départements qui repassent au niveau 2 du protocole de l'éducation nationale. Alors que les rencontres ne sont pas interdites dans le scénario jaune, certains cross viennent d'être annulés sans que les raisons n'en soient explicitées. Pourquoi renoncer à organiser ces évènements en extérieur ? Les cross sont les principaux temps forts pour l'UNSS (activité qui réunit le plus de licencié·es).

Une limitation, ou un arrêt, d'une pratique physique régulière et des interactions sociales ne représentent-ils pas un plus grand risque pour la santé de nos élèves que de participer à des rencontres sportives organisées de façon responsable ?

La situation au niveau national et les disparités au sein même des académies ne sont pas acceptables ! Le SNEP-FSU va de nouveau interpeller le ministre, président de l'UNSS, pour que les incohérences cessent. **Des directives nationales doivent clairement et dans les plus brefs délais, autoriser les rencontres et toutes les pratiques du sport scolaire (AS et UNSS).** Les responsabilités doivent être énoncées et assumées par le niveau national et ne pas à être engagées par les seuls niveaux locaux.

camille.jacques@snepfsu.net

(1) Voir le site sport scolaire du SNEP-FSU

CA UNSS DU 22/10/2021

Le SNEP-FSU est las de tirer la sonnette d'alarme, las de ne pas avoir de réponse directe du ministre à nos interpellations, las d'être informé par la foire aux questions (FAQ).
Las de recevoir des documents préparatoires aux instances UNSS qui ne permettent pas d'appréhender sérieusement les points à l'ordre du jour. **Quelques exemples pour ce conseil d'administration :**

- un rapport général 2020-2021 sous forme de pdf interactif où il faut cliquer plus de 70 fois pour accéder aux données… quasi impossible d'avoir une vision d'ensemble de ce qui a été réalisé !
- pas d'UNSS en chiffres 2020-2021 !
- une mise en avant des Gymnasiades Normandie 2022 sans données sur ce qui est réellement engagé sur le terrain.

LA COUPE EST PLEINE !

Malgré toutes nos demandes, les AS ne sont toujours pas reconnues comme des groupes constitués et la limitation du brassage par niveau de classe, même lorsqu'elle n'est pas obligatoire, est confirmée dans la FAQ. Le ministère, comme la direction nationale UNSS, reporte toutes les responsabilités d'organisation au niveau local sans donner de directives nationales claires d'impulsion et d'encouragement.

Face au mutisme et à l'incurie dont font preuve depuis la rentrée les principaux dirigeants de l'UNSS – le Ministre de l'Éducation nationale, Président, et la Directrice nationale - les représentants du SNEP-FSU ont quitté le Conseil d'Administration de l'UNSS[1] afin de montrer leur colère.

A ce jour, toutes les études montrent que nos élèves ont besoin d'activité physique, de sport et de lien social. Il y a urgence à remettre en route les associatives sportives scolaires et les rencontres inter-établissements aux différents niveaux de la structure. Le protocole de l'Education nationale et le prochain protocole UNSS doivent évoluer significativement et favorablement pour réussir la nécessaire reprise du sport scolaire (AS et UNSS).

nathalie.francois@snepfsu.net

(1) Voir le site sport scolaire du SNEP-FSU

LE POSTE DE DIRECTEUR NATIONAL UNSS EST VACANT

Le poste de directeur national UNSS est déclaré vacant au 1er novembre 2021 (BO n°41 du 04/11/2021), N. Costantini n'ayant pas été renouvelée dans ses fonctions. Pour l'heure, il n'y a toujours pas de pilote dans l'avion… La nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice devrait intervenir avant la fin de l'année civile.

PROGRAMMES ET ÉVALUATION

CONTESTER ET PROPOSER

Nous sommes orphelins de savoirs à apprendre et de la volonté de recherche d'un niveau commun d'évaluation. Plusieurs membres de l'inspection générale justifient cette absence de définition des savoirs en jouant avec l'idée d'une autonomie locale qui gommerait les inégalités. Ils utilisent l'idée d'une fonction publique conceptrice de son travail sans lui proposer un cadre ambitieux pour tous les élèves.

Le SNEP-FSU avait, après un long processus, états généraux, séminaires... proposé l'écriture de programmes alternatifs. Ceux-ci sont devenus de fait, les seuls programmes d'EPS proposant les savoirs à s'approprier dans plusieurs APSA.

A moins qu'en balayant tout cadrage national, l'institution espère que les pratiques qu'elle promeut deviennent la norme de ce qui doit être appris. Une EPS sans cadre national où l'exigence des savoirs est déterminée par les équipes, dépend des conditions matérielles, de la formation des enseignants, de la culture locale. Une mosaïque qui ne cherche ni unité, ni culture commune ambitieuse pour l'ensemble des élèves. Nous en avons eu une préfiguration pendant le Covid, avec une individualisation des pratiques et une « EPS confinée » qui ont délayé les apprentissages collectifs des techniques sportives.

Dans le même temps, la fausse liberté des protocoles d'évaluation au BAC met le ver dans le fruit, en laissant croire que l'équilibre entre les attendus de fin de lycée (moteur, social et le savoir s'entrainer) représente le modèle d'une EPS raisonnée, de la réussite et de qualité. Ceci, à l'inverse d'une EPS qui serait recroquevillée sur des apprentissages dépassés et organisés par un modèle sportif qui le serait tout autant.

Dans ce contexte, le SNEP-FSU a décidé de publier, après l'avoir travaillé à son congrès de décembre, un bulletin supplément avec l'ensemble des fiches et le préambule.

Nos journées de l'EPS devront en être la caisse de résonnance.

Les 17 et 18 mars 2022, avec 150 personnes, deux journées programmes et évaluation proposeront de travailler à la construction de fiches BAC et DNB.

Un projet qui ne pourra se concrétiser qu'avec l'implication de collègues d'EPS pour réaliser des propositions dans les différentes APSA. Prenez contact avec le SNEP-FSU pour être associé à ce travail.

bruno.cremonesi@snepfsu.net

LA RENCONTRE AVEC LES DÉPUTÉ-E-S

Nous avons déjà écrit à propos du rapport sur « l'évaluation des politiques de prévention en santé publique » présenté à l'assemblée nationale par les députés Juanico et Tamarelle-Verhaeghe (C. Couturier, bull n° 992). Les deux députés ont, depuis, reçu le SNEP-FSU. L'objet de la rencontre portait sur l'avis de notre syndicat sur les orientations proposées.

Nous précisons ici les éléments les plus significatifs. Au-delà du seul titre du rapport, les propositions et analyses développées concernent l'EPS mais aussi le sport scolaire. Premièrement, nous avons sévèrement condamné le dispositif de 30 minutes d'activité physique par jour en plus de l'EPS, par ailleurs présent dans le rapport. Les conditions de vie et de scolarité dégradées par la crise sanitaire, la sédentarité galopante y compris chez les plus jeunes, nous conduit à porter d'abord et sans conditions la nécessité d'augmenter les horaires de l'EPS. Une première étape de 4 h, de l'école primaire à la terminale, est indispensable. Aucun autre dispositif (2S2C, cours le matin sport l'après midi…) ne peut avoir de portée générale plus forte comparé à une EPS obligatoire pour tou-te-s. La nécessité publique d'une EPS développée et renforcée va de pair avec une augmentation de moyens dans le budget de l'Etat. Ainsi, les 4 h d'EPS n'ont de sens que si un ensemble de décisions politiques s'y rattache. Un collectif budgétaire permettrait la création des emplois supplémentaires nécessaires. Ce qui était possible pour sauver les entreprises pendant la crise sanitaire est possible pour le service public d'éducation. Un plan national de construction des équipements dédiés à l'EPS sur le temps scolaire, mais aussi au sport scolaire et au sport civil (en dehors de ce temps), permettrait de multiplier les créneaux horaires nécessaires. Les horaires disciplinaires plus ambitieux ouvriraient la perspective de programmes eux-mêmes plus ambitieux. Nous entendons participer aux négociations (comme cela s'est toujours fait) pour la construction de nouveaux programmes. Evidemment, pour lui redonner une place importante aux yeux de tou-te-s, l'EPS doit revenir dans le giron des disciplines évaluées au DNB avec des épreuves spécifiques.

coralie.benech@snepfsu.net
nathalie.francois@snepfsu.net
andjelko.svrdlin@snepfsu.net

VOUS AVEZ DIT RÔLES SOCIAUX ?

La dimension dite éducative, de l'EPS, est souvent convoquée pour expliquer, voire justifier la place de l'EPS à l'Ecole. Pour une part, les défenseurs de cette vision de l'EPS, considèrent que la culture sportive et artistique, si elle est nécessaire, n'est pas première lorsqu'il s'agit de penser l'EPS comme une discipline scolaire. A titre d'exemple, nous illustrerons notre propos à partir de certains aspects de la culture sportive. Il est évident que le traitement spécifique aux activités artistiques peut être fait.

La dimension éducative est une des trois missions assignées à chaque enseignant. La question à laquelle ont à répondre les enseignants au quotidien est de trouver les moyens, par leur acte d'enseignement, de permettre à chaque jeune, dans son statut d'élève, de se développer pour prendre de manière progressive une place active dans la société. Non seulement nous ne contestons pas l'importance de cette mission, mais nous nous efforcerons à l'articuler avec celle de l'instruction. C'est la seule façon de la rendre effective. Il nous semble impossible de se prévaloir d'une volonté de rendre l'EPS éducative et de considérer cette dimension éducative en dehors de la culture que la société, via ces institutions, lui confère d'enseigner. Cette orientation ne doit, à aucun moment de la discussion, être occultée.

Eduquer en raccrochant artificiellement la démarche éducative à un cadre culturel, pour se donner bonne conscience, conduit à une démarche quasi religieuse. Cela conduirait à développer une conception de l'éducation basée sur la croyance d'un discours accompagnant les études. Nous proposons ici un renversement. C'est bien l'étude qui génère le sens éducatif. Attention, l'étude culturelle ne garantit pas le bien-fondé éducatif. Il est tout à fait possible d'assister à une véritable éducation sportive générant les pires aspects chez les individus : triche, fanatisme, nationalisme…

Par contre, il nous semble que la règle doit émaner d'un domaine culturel et s'y référer en permanence, celui de l'essence des APSA avec leur complexe réglementaire, technico-tactique, historique.

LA MORALE, OUI OU NON ?

En EPS, on étudie les APS(A). On y joue, officiellement. Le discours clair et explicite de l'enseignant, pose le regard éthique, moral et philosophique sur les comportements commis pendant le jeu. Ce discours est possible uniquement si le jeu se passe. Le jeu sportif étant organisé sous forme de compétition, celle-ci nous semble être un élément important de formation pour tous les élèves. Donc, la confrontation. Donc l'épreuve… C'est bien l'étude de la culture sportive dans toutes ses dimensions qui provoque des comportements, acceptables ou non. S'il est nécessaire d'apprendre à un enfant de partager son goûter avec un ami lorsqu'il a oublié le sien, il est tout aussi nécessaire d'apprendre que dans le jeu j'ai le droit de m'opposer à ce même ami, avec tous les moyens qui ne sont pas interdits par le code du jeu. Le jeu ne commence pas par le respect, il l'exige, simultanément avec la volonté de gagner par et dans une opposition. Le jeu commence par le code du jeu qui porte les questions

de valeurs. Sinon, c'est un autre jeu. La relation aux autres ne se construit pas seulement en jouant avec, mais aussi en jouant contre. L'opposition codifiée donne sens à la coopération, codifiée, intéressée dans et par le jeu. Cette relation n'est possible que parce que je me mets à étudier dans une APSA. Tout le reste n'est que de l'injonction adulte, pas toujours comprise.

DIFFÉRENTS RÔLES SOCIAUX

Le terme de rôle étant polysémique, nous nous attacherons à le comprendre, en EPS, sous le sens de fonctions à assumer dans un cadre bien précis. D'ailleurs, la fonction n'étant qu'un des multiples sens pouvant être donnés au terme rôle, il nous semble préférable de parler d'une fonction (arbitre…) tout court.

Quant au caractère social de ces fonctions, rapportons-les, encore une fois, au cadre culturel et social auquel elles se réfèrent. Si nous affirmons que ce n'est que par l'exercice de ces fonctions que l'EPS éduque à la citoyenneté alors nous ignorons les aspects fondamentaux du cadre dont ces fonctions font partie. Premièrement, il n'y a pas de fonctions différentes s'il n'y a pas de jeu. C'est bien la présence d'un jeu codifié qui nécessite la présence d'un arbitre, d'un observateur etc. Deuxièmement, prendre la responsabilité de distribuer la « justice » en tant qu'arbitre ne donne pas plus de chances d'être quelqu'un de responsable dans la société plus tard, que d'accepter de chanter dans une chorale. Troisièmement, les différentes fonctions nécessaires au bon déroulement de l'étude des APSA n'ont pas de caractère (éthos) plus social que le joueur. Le raisonnement qui consiste à donner aux fonctions autour du jeu un caractère plus social qu'au joueur lui-même, nie (un peu) la dimension sociale du joueur. Il est vu ici comme quelqu'un de potentiellement dangereux, qu'il nous faut contrôler, brimer, empêcher de nuire… Au contraire, nous donnons à ce statut la place centrale car le jeu est à l'origine du sport moderne, celui qui est et devrait continuer à représenter le contenu de l'EPS. Le regard de l'enseignant est celui qui donne les mêmes appréciations sur les codes de comportement, sur les attitudes, sur les décisions à prendre, quelles que soient les fonctions assumées par les élèves en EPS. Mais, nous réaffirmons la place centrale du joueur, car c'est autour de lui que les autres fonctions sont apparues au fil de l'histoire, et pas l'inverse.

Est-ce que cela diminue la portée éducative de l'EPS ? Non, au contraire. Car, l'éducation se référant à la dimension sociétale du Sport, elle se réfère à un domaine culturel suscitant des passions, l'intérêt médiatique, économique etc. La tâche éducative consiste à s'appuyer sur un domaine culturel en proie aux dérives condamnables qu'il faut sauver aux yeux de celles et ceux qui adviennent.

Dans le sport de haut niveau, le profit à tout prix (les clubs et les pays riches gagnent désormais quasiment tous les championnats) vient polluer le jeu. D'où la nécessité d'ancrer le discours éducatif sur le jeu lui-même, y compris lorsqu'il s'agit de porter un regard critique là-dessus. Le jeu est essentiel mais pas sacré ! L'enjeu est bien de lier l'étude des APSA basée sur certaines valeurs qui sont aussi vraies pour ce qui concerne le sport civil. Le contraire serait de considérer le sport comme un phénomène définitivement perdu. C'est le cas de certains courants politiques dont nous ne sommes pas.

L'IMPORTANT C'EST DE PARTICIPER ?

Oui, bien sur. Mais, ne pas centrer les efforts d'apprentissage sur la volonté de remporter l'épreuve, le match ou encore le concours ce serait tricher avec le sens culturel, ludique, des APS(A). Mais nous savons que les sportif-ve-s sont des gens qui passent leur vie à perdre. S'il y a du plaisir, de l'émotion, c'est bien parce qu'il y a du jeu autour de l'enjeu. Par l'importance de gagner, on apprend à gérer la défaite, la frustration. Pour apprendre à la gérer, il faut bien qu'elle existe ! On apprend, aussi, lorsque cela arrive, à savourer la victoire qui n'a de sens que si la victoire a été loyale. Accéder vraiment à ces dimensions humaines ne nous semble pas possible si le but du jeu est minimisé et mis au second plan.

CONCLUSION (PROVISOIRE)

Affirmer la place de l'EPS à l'Ecole par des justifications théoriques la coupant, de plus en plus, du fait et de la culture sportive, est non seulement une erreur théorique, mais aussi une impasse disciplinaire. Il est évident que nous ne nous opposons pas à la plupart des notions commentées, utilisées, évoquées pour caractériser l'EPS (citoyenneté, plaisir, santé…). Nous nous opposons au renversement théorique visant à faire de ces notions des points principaux de la valeur scolaire de l'EPS. Il est grand temps de sortir des effets pervers imposés par certaines orientations politiques.

Celles d'abord, considérant que l'EPS coûte cher en ignorant simultanément ce qui s'étudie réellement en EPS. Il est important de résister à l'idée d'opposition entre la culture sportive « civile » d'un côté, et de la culture scolaire de l'autre. La culture sportive a sa place à l'Ecole et c'est à l'EPS d'assurer son enseignement.

Ensuite celle, rejetant, par principe, le sport à l'école car, par l'éducation à la compétition, les enfants seraient « mal » éduqués. Il vaut mieux trouver des formes de contenus organisés autour de la coopération.

Enfin, celle considérant que toute éducation sportive est une aliénation capitaliste. Nous avons l'ambition que le sport, en tant que culture, doit pouvoir, à l'instar de toutes les dimensions de l'humanité, être libéré du capitalisme. Donc, l'Ecole publique a l'intérêt à s'en occuper.

andjelko.svrdlin@snepfsu.net

RÉÉQUILIBRER LES ÉVALUATIONS BAC

POUR NE PAS TOMBER DANS LE VIDE

Avec ces véritables premiers passages « ordinaires » de CCF, les équipes d'EPS sont confrontées à l'application « absurde » des nouveaux référentiels. Plus d'échappatoire, la tartufferie ne tient plus. Désormais, les équipes doivent se dépatouiller « pour de vrai » avec leur propre construction. Situation cynique du new management, où on rend les acteurs complices de décisions contraires à leurs intérêts et à celle ici de l'EPS. De plus, avec le contexte général autour des dernière reformes du Lycée, l'étau se resserre sur les enseignants avec une pression accrue de la part des élèves et parents, liée aux projets locaux d'évaluation et à l'intrusion croissante dans nos vies des messageries professionnelles avec des demandes de justification de notes de plus en plus nombreuses. La tension sur l'évaluateur est donc grande.

Le « bazar » des nouveaux référentiels a au moins un mérite, celui de faire l'unanimité contre eux, personne ne veut en rester à ce « machin » insatisfaisant, qui n'était ni à écrire ni à faire (écrit par quelqu'un(e)s et jamais testé !).

Dans ce Chaos organisé, il nous faut donc retrouver collectivement des équilibres pour éviter un KO individuel. Relever la tête, se donner de l'air, en se posant ensemble des questions syndicales sur l'évaluation, c'est salvateur !

Suite aux « premières » expériences in situ des CCF, le SNEP-FSU va organiser des rencontres avec la profession pour reprendre notre histoire commune sur l'évaluation. Pour entamer la réflexion, voici quelques questionnements récurrents soulevés lors d'échanges avec des collègues : Dans notre école républicaine, pouvons-nous nous satisfaire d'une iniquité territoriale organisée sciemment par ces référentiels ? Quelle EPS donnons-nous à voir à travers cette évaluation avec seulement 12 points pour la motricité ? A l'heure où les élèves sont de plus en plus sédentaires, et dans le contexte sanitaire du moment, est-il pertinent d'être en évaluation permanente sur de multiples rôles sociaux non moteurs, au détriment du temps d'apprentissage spécifiques dans les APSA ?

Les référentiels actuels produisent une démonstration par l'absurde, tant ils déséquilibrent grossièrement le contenu de la discipline, et menacent d'entrainer l'EPS dans le vide. Un retour de balancier doit être provoqué. L'évaluation tient sur un fil ténu grâce une construction chimérique, fruit de l'histoire professionnelle entre pragmatisme de terrain et théorie du traitement didactique des APSA. Cet épisode nous montre que les enseignants, avec le SNEP-FSU, sont, au final, les seuls garants de l'identité de l'EPS et de son destin.

sebastien.molenat@snepfsu.net

BAC PRO « SECTEUR SPORT » : ABANDON DE L'OBJECTIF ANNONCÉ !

La mise en œuvre de la commande de Blanquer sur la création d'un bac pro « secteur sport » s'est soldée par la création d'une unité facultative (UF) dans certaines spécialités existantes, dont l'institution avait estimé qu'il y avait un fort recouvrement avec les compétences exigées pour l'obtention des 2 modules généraux (sur les 4) du BPJEPS (pour plus d'infos sur le BPJEPS, aller sur internet).

L'idée annoncée était d'avoir une progressivité pour, en 2022, proposer un véritable BAC pro « secteur sport ». A cette rentrée, cette UF a été mise en place, sans aucun contrôle ni critère officiel connu, dans 107 établissements. Rappelons aussi qu'auparavant, une « mention complémentaire » (animation-gestion de projets dans le secteur sportif - AGSS) avait été mise en place, après le bac, pour obtenir deux « unités capitalisables » sur les quatre du BPJEPS (uniquement pour les dominantes du BPJEPS activités physiques pour tous et activités aquatiques), dans une soixantaine d'établissements.

L'ensemble des organisations syndicales avaient, l'an dernier, émis des doutes et des critiques sur la question des moyens, absents, et des perspectives, floues. De fait, les jeunes, après la mention complémentaire ou l'unité facultative, ne débouchaient que sur un demi BPJEPS !

Concrètement, le projet, que nous avons soutenu ainsi que les autres OS, d'une vraie spécialité « sport » a clairement été abandonné.

Deux choses ont été annoncées :

- La création d'une deuxième mention complémentaire qui donnerait les 2 autres UC du BPJEPS dans les secteurs : activité physique pour tous, activités aquatiques et activités de la forme. Cette mention (MC 2) serait accessible aux seuls élèves issus de la MC 1 ou de l'UF.
- L'ouverture de l'UF dans 6 autres spécialités. Mais comme les enseignements recouvrent beaucoup moins ceux du BPJEPS, le ministère propose d'allonger la formation en la faisant commencer dès la seconde.

Rien de plus sur les moyens, rien sur le nombre d'établissements concernés l'année prochaine, aucune recherche, malgré nos demandes, d'autres débouchés que le BPJEPS.

Pour résumer, ce bac pro débouche uniquement, dans les faits, sur un demi BPJEPS. Il faudra continuer une année post-bac dans la MC pour obtenir le diplôme entier. Autrement dit, il faudra in fine une année post-bac pour obtenir un diplôme de niveau IV, c'est-à-dire de niveau Bac.

christian.couturier@snepfsu.net

LE SNEP-FSU S'ORGANISE, DÉBAT ET AGIT

POUR LES « SALLES DE CLASSE » DE L'EPS QUE SONT LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le 14 octobre, le SNEP-FSU a réuni les responsables Equipements départementaux et académiques pour faire le point sur l'activité déjà engagée dans les territoires, pour débattre des « coquilles vides »[1] et mortifères pour de véritables équipements sportifs (plan Macron 5 000 équipements de proximité et fiches de la cellule du Bâti scolaire) et pour aider les collègues à porter nos propositions auprès des acteurs politiques.

Ce sont, dès ce début d'année, des actions du SNEP-FSU pour faire respecter par les propriétaires d'équipements les règles d'accès concernant la non-obligation du passe sanitaire pour les scolaires et les associations sportives.

Ce sont, chaque année et sans relâche, des entretiens avec les élu·es pour convaincre de la nécessité de rénover l'existant, souvent vétuste, de construire de nouvelles installations. Le SNEP-FSU compte dans ce domaine de belles victoires et est de plus en plus entendu au niveau national, bien que le projet de loi visant à démocratiser le sport en France et le plan « massif » de Macron manquent singulièrement d'ambition en la matière.

La période qui s'ouvre à nous avec des échéances électorales nombreuses et importantes doit être vue comme une opportunité à saisir, afin de porter du niveau local au niveau national nos revendications pour la qualité de l'EPS, pour nos conditions de travail, mais surtout, au final, pour la qualité des apprentissages des élèves qui méritent bien mieux que ce que les installations actuelles leur offrent.

Le travail du SNEP-FSU ne s'arrête pas à seulement « réclamer », aussi légitime que cela soit. Nous sommes aussi une véritable force de proposition puisque nos « Référentiels équipements » sont reconnus par tous, y compris le Ministère de l'Education Nationale.

Gageons que le nouvel outil que nous proposerons bientôt sera, lui aussi, une référence incontournable. En effet, ce Référentiel en Equipements Sportifs En Transition environnementale (RESET) donnera tous les outils modernes pour la construction ou la rénovation d'installations sportives. En effet, le SNEP-FSU, syndicat de transformation sociale et solidaire, ne pouvait pas passer à côté des enjeux écologiques et environnementaux auxquels nous devons tous et toutes faire face.

Nous vous invitons à lancer, participer, soutenir toutes les actions proposées par le SNEP-FSU qui iront dans ce sens, afin de mettre les élu·es ou candidat·es devant leurs responsabilités !

Pierre DELOLME,
Responsable Équipements SNEP-FSU Rhône

(1) Voir le site sport scolaire du SNEP-FSU

4H D'EPS POUR TOUTES ET TOUS !

Encore plus dans le cadre actuel, les 4 heures d'EPS pour toute la scolarité doivent devenir une grande cause nationale.

Cela représente bien évidemment une plus-value importante en terme d'apprentissage et cela permettrait la stabilisation des acquis sur le long terme, à contrario des formes de « zapping » que l'on voit parfois apparaitre.

Oui, pour apprendre il faut du temps, et ces 4h donneraient à tous les élèves le temps d'apprendre, ceci couplé avec des contenus de qualité, seul moyen de permettre à tous nos élèves de réussir en EPS.

Bien entendu, certains nous rétorqueront que le temps d'école est déjà trop long, mais nous demandons d'inscrire ce choix des 4h d'EPS, dans celui d'offrir plus d'école à tous les élèves, seul moyen de répondre à l'exigence de la réussite de toutes et tous, encore plus pour ceux et celles qui n'ont que l'école pour apprendre.

Mais cela sous-entend également que tous les enseignant.e.s puissent maîtriser ce qu'ils.elles enseignent. Et c'est pour cela qu'il faut recentrer les formations initiale et continue autour des APSA.

Mais pour être réellement efficace, il faut que les conditions de travail soient améliorées et que les 4h d'EPS soient effectives. Il est pour cela indispensable que chaque établissement puisse bénéficier d'équipements sportifs adaptés et à proximité, et mieux, que ces équipements sportifs soient implantés dans les établissements mêmes !

Ces 4h, sont de nature à redonner du cœur au métier et participent de l'amélioration de nos conditions de travail

Mais pour une EPS de qualité, il faut recruter, et c'est d'un plan de recrutement dont nous avons besoin. Il doit inclure la résorption de la précarité, permettre la continuité du service public, alléger les effectifs par classe, de bonnes conditions d'apprentissage des élèves et des meilleures conditions de travail.

Ce n'est donc pas une ou deux bonnes raisons, mais de multiples, en cohérence les unes avec les autres qui structurent cette revendication nécessaire pour nos élèves, pour notre discipline, pour le métier, pour le service public et donc pour notre société !

didier.sablic@snepfsu.net

UNE SEMAINE ACTIVE ET REVENDICATIVE POUR L'AVENIR DE LA JEUNESSE !

4 HEURES POUR PLUS ET MIEUX D'EPS !

Ces lignes sont écrites pendant la semaine de l'EPS ce qui ne permet pas un bilan exhaustif. D'ores et déjà, de nombreuses actions se développent pour demander le renforcement de l'EPS et le passage à 4 heures à tous les niveaux de la scolarité.

Les équipes EPS se mobilisent pour afficher le soutien « aux 4 heures » : dans les établissements, lors des cross du 17/11 ou à l'occasion de stages syndicaux. Tous les moments de rassemblement professionnels sont utilisés !

Dès lundi 15/11, le SNEP-FSU Drôme a organisé un conseil syndical à Valence suivi d'une manifestation sportive. Cette initiative a reçu un écho médiatique important (journaux, radios) et la députée LREM de la circonscription est venue rencontrer les collègues. Les participants au conseil syndical ont décidé de s'emparer de l'enquête auprès des élèves et de sensibiliser les parents sur la situation (voir plus bas).

Les premiers échos des médias :

- Besançon
- Drome
- Est Républicain…

Le SNEP-FSU a décidé de mener une grande campagne d'opinion pour l'EPS et d'alerter les usagers que sont les parents d'élèves. Nous invitons aussi les équipes à faire un état des lieux de l'EPS au sein de leur établissement avec une enquête. Des outils sont sur le site pour agir dans chaque établissement et montrer les besoins d'EPS, nous appelons à massifier cette action pour peser (enquête d'opinion en ligne sur la page d'accueil du site du SNEP-FSU).

La campagne d'opinion entamée lors de cette semaine doit se poursuivre et nous devons collectivement porter les besoins d'une EPS de qualité, c'est bien de l'avenir de la jeunesse dont il est question.

alain.decarlo@snepfsu.net

LE RECTORAT DE TOULOUSE CONDAMNÉ

Éric est professeur d'EPS. Il est reçu au concours 2018 de l'agrégation interne d'EPS. En tant que Titulaire de Zone de remplacement, il est affecté - pour l'année scolaire 2018/2019 - sur 2 établissements un service à temps plein. Dans un des collèges, il assure dès le début de l'année scolaire, en plus de 6 h de cours d'EPS, les 3 heures consacrées « à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement ». Il s'avère que l'état des services d'enseignement qui lui est présenté indique, 6 h d'enseignement et 1,5 h au titre des heures consacrées à l'Association Sportive.

Après être intervenu à de multiples reprises depuis le mois de septembre 2019 auprès des chefs d'établissement, des inspecteurs d'académie, des services du rectorat afin que soit rétabli son forfait AS de 3h statutaire et insécable, il formule une demande écrite le 11 janvier 2020 à la rectrice. Forcé à constater le rejet implicite de sa demande (2 mois après le dépôt de celle-ci), il forme un recours gracieux le 18 avril 2020. Ce recours gracieux est également rejeté implicitement, contraignant Éric à former un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse pour demander l'annulation de la décision implicite par laquelle la rectrice de l'académie de Toulouse a rejeté sa demande en date du 11 janvier 2019.

Le 27 janvier 2021, le recteur de l'académie de Toulouse produit un mémoire en défense pour justifier sa décision en suggérant – pour justifier son refus de se conformer aux dispositions statutaires – « qu'il était convenu » que notre collègue « partagerait les trois heures consacrées à l'Association Sportive avec une autre enseignant stagiaire de l'Etablissement ».

Dans le mémoire en réplique qu'il adresse au Tribunal, Éric démontre le caractère purement gratuit, pour les besoins de la cause, de cette affirmation et rappelle qu'il résulte simplement de la loi que le service auquel il est astreint comporte statutairement 3 h au titre du temps consacré à l'organisation et au développement de l'AS et à son encadrement et ses entraînements. Notre collègue s'inquiète de l'erreur possiblement commise par le Recteur de considérer qu'il relève des dispositions prévues pour tous les lauréats des concours du CAPEPS et de l'agrégation en EPS qui assurent - pendant leur année de stage - un service … à mi-temps !

Dans son jugement en date du 12 octobre 2021, le Tribunal Administratif souligne que « les illégalités entachant la décision implicite de rejet du recteur d'académie constituent des fautes de nature à engager la responsabilité de l'Etat ». Il considère que notre collègue est fondé à solliciter le paiement d'une HSA au titre du dépassement de son maximum de service hebdomadaire à hauteur d'une heure durant l'année scolaire 2018/2019. Le TA condamne le recteur à verser à Éric la somme de 1 669,74 € ainsi que le paiement des intérêts au taux légal à compter du 11 janvier 2019.

Il aura fallu 2 ans et 10 mois pour que notre collègue, avec l'aide du SNEP-FSU, obtienne gain de cause.

jean.fayemendy@snepfsu.net

UNE LUTTE INÉDITE DANS L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE : LES STAPS !

La LRU (2008) a été le cheval de Troie des politiques « néolibérales » à l'Université. Marquée par l'utilisation de nombreux « concepts magiques » (autonomie, mise en concurrence, déréglementation, attractivité et innovation, excellence, efficience…), cette contre-réforme a été accompagnée par une limitation de la dépense publique, vu comme un coût, empêchant la démocratisation et la réussite de la jeunesse. On mesure les dégâts, à de multiples niveaux, de ces orientations pour l'université française .

Face à cette politique d'autonomisation des structures, il nous faut reconstruire la nécessité, l'envie et l'utilité du lien en vue de lutter collectivement pour nos missions de Service Public. Nous portons l'exigence collective d'accueillir, former qualitativement et faire réussir toute la jeunesse souhaitant s'engager dans l'enseignement supérieur et la recherche et, en particulier, en STAPS.

A cette rentrée, les personnels et les étudiants du STAPS de Rennes 2, soutenus activement par nos organisations, ont engagé une lutte exemplaire pour refuser la situation de sous encadrement. Le SNEP et le SNESUP-FSU, continuent d'initier et de suivre les multiples luttes qui, partout, se développent pour tout simplement demander des conditions décentes de travail pour former et faire réussir. Notre exigence ? Un plan d'urgence pour la rentrée 2022 à hauteur de 10 millions d'euros (1 % de 1 milliard (Md)) permettant la création de 100 postes (enseignant chercheur - enseignant d'EPS – administratifs…) puis, d'un plan pluriannuel de 100 millions (10 % de 1 Md) soit 1 000 postes.

Suite à plusieurs réunions de coordination où nous avons réuni 23 STAPS (sur les 49), nous avons décidé d'un plan d'actions en six axes et d'une action nationale publique devant le parlement, soutenue par des parlementaires (questions au gouvernement) le 24/11/2021. Nous invitons toutes les formations en difficulté (Informatique, psycho,…) à nous rejoindre.

« L'identité » des STAPS avec sa mention « historique » éducation et motricité (EM) est fragilisée par l'insuffisance et la diminution du volume d'enseignement des APSA. L'avenir de l'EPS, du « Sport » comme fait social total et des STAPS avec ses missions de formation et la recherche et bien lié et touche aux luttes idéologiques sur le projet de société.

pascal.anger@snepfsu.net

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE EN EPS : VERS DES MATÉRIAUX PLUS ÉCO-RESPONSABLES ?

Régulièrement, dans tous les établissements scolaires, les équipes d'EPS réfléchissent à l'achat de matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement des APSA, souvent en fonction des besoins immédiats et des crédits pédagogiques octroyés, plus rarement en fonction de l'impact environnemental que le renouvellement du matériel peut avoir.

Si beaucoup parmi nous déplorentà la réception des commandes l'impressionnante quantité d'emballages individuels en plastique, il est aujourd'hui compliqué, voire impossible, de procéder à du renouvellement de matériel pédagogique de façon éco-responsable. Quelles possibilités offrent aujourd'hui les fournisseurs de matériel aux équipes d'EPS qui souhaiteraient avoir une démarche d'achats durables, éthiques ? Les nombreux catalogues des fournisseurs proposent les mêmes matériels et matériaux, sans précisions ou guide sur la fabrication et les conditions sociales de production, sur le transport, le conditionnement, la durabilité, les possibilités de recyclage, de réutilisation, de réparation….

Les équipes d'EPS, ici et là, d'une année sur l'autre, mutualisent, prêtent, réparent et privilégient l'achat de petit-matériel réputé robuste, car souvent les crédits pédagogiques ne sont ni extensibles ni suffisants.

Le SNEP-FSU a donc adressé aux différents fournisseurs de matériel un courrier soulevant ces problématiques :

« Nous souhaiterions connaître sur ce sujet la politique de votre entreprise dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques ; quelles sont vos démarches et réflexions sur ces problématiques qui vous permettraient de proposer aux équipes d'EPS et aux établissements scolaires du matériel pédagogique écologique, durable et à moindre émissions carbone. Nous souhaiterions échanger avec vous sur cette problématique et la recherche nécessaire de sobriété ».

Nous espérons que dans les contextes de la COP26 et de la nécessaire et urgente bifurcation écologique, ces entreprises seront soucieuses d'apporter des réponses et des solutions vertueuses à ces questions écologiques liées à l'exercice de notre métier.

linda.veschetti@snepfsu.net

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FSU

LES 20 ET 25 NOVEMBRE 2021, LA FSU TOUJOURS ENGAGÉE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En France, les violences faites aux femmes ont augmenté de façon significative à l'occasion des confinements successifs. De nouvelles affaires de violences sexuelles éclatent chaque jour, révélant leur caractère massif et systémique : 94 féminicides ont déjà été commis depuis début janvier ! Engagée au quotidien pour les droits des femmes, la FSU se mobilise les 20 et 25 novembre contre les violences faites aux femmes.

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Les faits

- 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail
- Seuls 3 cas de violence sur 10 sont rapportés à l'employeur
- Dans 40 des cas, la résolution s'est faite au détriment de la victime
- Seulement 40 des agresseurs présumés ont été sanctionnés

L'inaction du gouvernement

Le gouvernement refuse de faire évoluer la loi pour y intégrer les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ! **La convention n°190** de l'OIT, adoptée par 183 pays grâce à la mobilisation internationale des féministes et des syndicalistes, impose pourtant de mettre en oeuvre de mesures de prévention contre les violences et le harcèlement au travail

La loi dite de Transformation de la Fonction publique (LTFP) conduit à l'affaiblissement des compétences des actuels **CHCST**, instances de représentation des personnels pourtant indispensables pour traiter efficacement des questions de sécurité et de conditions de travail et donc des VSS sur les lieux de travail

De nombreux employeurs publics, dont l'Éducation nationale, sont à la traîne dans la mise en application des **plans d'action égalité professionnelle**

La FSU dans l'action, aux côtés des personnels !

Partout, la FSU intervient **pour protéger la situation d'emploi et la carrière** des victimes (aménagement d'horaires, de postes, prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais etc…)

La FSU intervient dans les instances nationales et de proximité (régionales, académiques, départementales…) pour **exiger** que **les plans d'égalité professionnelle** soient financés à hauteur des enjeux : des moyens pour la prévention et l'accompagnement des victimes doivent être dégagés sans délais.

L'EUROPE EN PANNE DE SOLIDARITÉ !

Alors que la situation se dégrade dans de nombreux pays que ce soit du point de vue démocratique, économique, climatique ou du fait de guerre, et en dernier lieu l'Afghanistan depuis la prise de pouvoir par les Talibans, cela entraine l'exil de nombre de leurs ressortissants, qu'ils soient enfants ou adultes. Ils s'engagent dans de longs et périlleux déplacements, bien souvent au péril de leurs vies pour espérer trouver refuge dans l'une de nos démocraties européennes.

Mais l'Europe et les pays qui la composent, dont la France, ne l'entend pas de cette oreille. En effet, derrière les mots et les grandes valeurs qui sont affichées, il n'y a pas de place pour l'accueil des migrants. C'est ainsi qu'advient en ce moment une crise entre l'Europe et la Biélorussie au prétexte de ne pouvoir accepter les réfugiés syriens qui seraient encouragés par le dictateur Loukachenko à fuir un pays ravagé par la guerre sur fond de représailles économique à l'égard de son pays. Ainsi, des familles entières se retrouvent dans une forêt au confluent de la frontière avec la Pologne, dans le froid hivernal et rongées par la faim.

Cette situation est tout bonnement scandaleuse et inhumaine et appelle une tout autre réponse de la part de l'Europe et donc de la France. Pourtant, cette nouvelle « crise migratoire » ne trouve aucune issue favorable et la situation s'enlise, laissant ainsi une fois encore des êtres humains dans des conditions ignobles. Pire, cet épisode génère une surenchère droitière dans le débat politique sur le thème de l'immigration comme si c'était le nœud des problèmes que nous rencontrons. Chacun y allant de son petit couplet pour ne pas se trouver décroché de l'électorat d'extrême droite en espérant glaner quelques voix. D'ailleurs, le président Macron n'est pas à la traine, puisqu'il avait déclaré très vite après l'arrivée des Talibans que la France ne pourrait pas accueillir les « hordes de migrants ».

Pour le SNEP-FSU, cette situation est inacceptable et elle n'honore pas le pays des droits de l'Homme. Nous avons les moyens d'accueillir ces populations et ce devrait être un devoir plutôt que de les empêcher de venir et de leur faire une chasse terrible, que ce soit à Calais ou à Mayotte, ou de criminaliser celles et ceux qui leur viennent en aide. D'ailleurs, un rapport récent de l'OCDE vient d'être publié et atteste que l'immigration rapporterait plus qu'elle ne coûte, n'en déplaise aux Le Pen, Zemmour et consorts !

C'est pourquoi le SNEP et la FSU clame haut et fort « Welcome refugees ! »

polo.lemonnier@snepfsu.net

PUBLICITÉ

Pourquoi et comment protéger sa famille ?

Nos équipements matériels sont généralement bien protégés mais on néglige trop souvent l'essentiel : la protection de notre famille.
23 % des français déclarent n'avoir jamais pensé à se protéger en cas de décès prématuré[1].
Et pourtant, on sait que le régime de protection sociale de base reste limité et ne permet pas toujours aux familles de faire face financièrement à ses conséquences.

Pourquoi se protéger ?

Quel que soit son niveau de revenus, chaque ménage doit faire face aux dépenses obligatoires de la vie courante : loyers ou remboursements de prêts, assurances, abonnements d'électricité, gaz ou téléphonie, etc.

En cas de décès prématuré d'un des conjoints, les revenus du foyer seront diminués, et ces dépenses inévitables deviendront plus difficiles à assumer. Outre les charges et les dépenses courantes qui restent inchangées, c'est bien souvent l'avenir des enfants qui pose question. Pourront-ils poursuivre leur scolarité, envisager des études supérieures ? En 2020, après avoir perçu les APL, le reste à charge mensuel d'un étudiant non boursier est de 912,68 €[3].

En cas de décès prématuré, la Sécurité sociale versera à la famille du défunt un capital de 3 472 €[4] s'il était salarié. Dans certaines entreprises, les salariés bénéficient en plus d'une protection collective. Cependant, rares sont les ménages qui pourraient disposer d'un capital équivalent à deux ou trois ans de salaire de la personne décédée : c'est pourtant le montant qui est recommandé pour maintenir le niveau de vie du foyer. Pour protéger sa famille contre les conséquences financières d'un décès, l'épargne et l'assurance décès sont des outils complémentaires.

Comment se protéger ?

Il existe plusieurs solutions.
L'épargne est un très bon moyen de préparer l'avenir. En cas de coup dur, l'argent mis de côté contribuera aux premières dépenses. Mais là encore tout le monde n'a pas constitué une épargne équivalente à deux à trois ans de salaire. L'assurance décès est alors une solution pour garantir un capital et maintenir la vie du foyer avec des mensualités qui restent abordables.

Comment ça marche ?

Souscrire un contrat d'assurance décès permet de garantir un capital à un ou plusieurs bénéficiaires. Il est conseillé de choisir un capital correspondant à au moins un an de salaire pour couvrir les premiers frais et charges courantes et laisser au conjoint le temps de rebondir.
Si on le peut, mieux vaut prévoir deux à trois ans de salaire, pour garantir durablement le niveau de vie de la famille à fortiori lorsqu'il y a des enfants. Le montant des cotisations est calculé en fonction de l'âge et du capital décès choisi. Il évolue chaque année en fonction de ces mêmes critères. Plus l'assuré est jeune, moins les cotisations seront importantes. C'est une solution accessible et qui permet d'anticiper la protection financière de sa famille.

Seulement 6 %
des familles avec enfants déclarent disposer d'une épargne suffisante en cas de décès prématuré[2].

MAIF
assureur militant

(1) Etude assurance décès YOUGOV réalisée sur un échantillon de 1025 pers. (2) Base répondants : 200 personnes – Juin 2020.
(3) Enquête Unef sur le coût de la vie étudiante - 2020. (4) Source : ameli.fr - rubrique "décès d'un proche".
MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.
Entreprises régies par le Code des assurances.